

# Le monde de l'orientation professionnelle québécois face à la reconnaissance des acquis et des compétences

## Faits saillants d'un rapport de recherche

Bélisle, Rachel (2006). *Relance de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec : la place des conseillères et des conseillers d'orientation* [Rapport de recherche] (collaboration D. Touchette). Sherbrooke : Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage (ÉRTA), Université de Sherbrooke.

Le rapport de recherche *Relance de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec : la place des conseillères et des conseillers d'orientation* a été rédigé à la suite d'un projet de recherche exploratoire, mené en 2005, avec la participation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ). Ce rapport est publié par l'Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage (ÉRTA) de l'Université de Sherbrooke.

Ce rapport vise à nourrir la réflexion et le débat sur la place des conseillères et des conseillers d'orientation, c'est-à-dire des personnes détentrices d'un diplôme de deuxième cycle universitaire et membre de l'OCCOPPQ, dans la relance québécoise de la reconnaissance des acquis et des compétences et, plus largement, sur la place de l'orientation professionnelle dans cette relance. On peut penser que certaines observations du rapport éclaireront la pratique de l'ensemble des personnels de l'orientation ou de l'insertion sociale et professionnelle œuvrant auprès des adultes.

Le problème à l'origine de ce rapport de recherche est la quasi-invisibilité de l'orientation professionnelle dans le discours collectif québécois sur la reconnaissance des acquis et des compétences. Cette quasi-invisibilité n'est toutefois pas particulière au Québec et elle peut notamment se comprendre par le faible investissement des acteurs de l'orientation

professionnelle dans les débats précédant l'adoption de politiques publiques. Ce faible investissement est constaté dans l'ensemble des pays industrialisés (OCDE, 2004).

Un élément central de ce rapport consiste à rappeler que la reconnaissance des acquis et des compétences est un domaine large avec des approches diversifiées, certaines officielles et prises en charge par l'État, d'autres non formelles comme le bilan de compétences ou des démarches de groupe visant notamment l'autoreconnaissance. Ces démarches structurées, ne donnant pas lieu à une sanction officielle, sont prises en charge par des organismes communautaires ou par des conseillères et conseillers d'orientation travaillant en cabinets privés. Plusieurs sont financées par l'État, par Emploi-Québec ou par des programmes d'assurance (SAAQ, CSST), d'autres le sont par les employeurs ou par des régimes privés d'assurance. Ces approches soutiennent souvent les réorientations ou les réinsertions en emploi. Cette façon d'aborder le domaine large paraît indispensable du point de vue des adultes eux-mêmes, qui peuvent vivre un sentiment de répétition dans tout le travail de retour sur soi qui mène à une éventuelle reconnaissance. Elle est aussi primordiale pour la recherche en orientation professionnelle et en andragogie, car les personnels de l'orientation sont appelés à travailler avec des adultes ayant des expériences diversifiées et qu'une vision large de la reconnaissance dans le développement de la personne paraît nécessaire. De plus, les conseillères et les conseillers d'orientation, principalement celles et ceux qui travaillent en dehors des établissements d'enseignement (en milieux communautaires, en entreprises, en cabinets privés, chez Emploi-Québec, en centres de réadaptation, etc.), sont appelés à rencontrer des adultes peu ou très scolarisés dont les besoins et les désirs de formation peuvent être extrêmement variés.

La collecte de données effectuée à l'hiver 2005, par sondage et par groupe de discussion, visait à mieux connaître les rôles et les relations des conseillères et des conseillers d'orientation dans l'organisation des services de reconnaissance des acquis et des compétences et dans la dynamique partenariale. Une cinquantaine de conseillères et conseillers d'orientation travaillant auprès des adultes ont répondu à l'invitation. Ils proviennent principalement d'établissements d'enseignement, d'organismes communautaires et du secteur privé (firmes et travail autonome).

Les conseillères et les conseillers d'orientation occupent une position tierce en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, c'est-à-dire qu'ils jouent un rôle entre l'adulte et l'institution. Trois rôles semblent davantage caractéristiques de leurs interventions dans le domaine large de la reconnaissance des acquis et des compétences : un rôle d'expert de l'identification et de l'évaluation de caractéristiques personnelles dans une perspective d'orientation ou de réorientation, d'insertion ou de réinsertion, d'adaptation ou de réadaptation; un rôle d'informateur sur les programmes de formation et les services/possibilités de reconnaissance officielle des acquis; un rôle d'accompagnateur dans l'exploration des possibilités de reconnaissance officielle auprès des établissements d'enseignement.

L'analyse s'appuie sur quatre grandes phases de la reconnaissance des acquis et des compétences, soit les phases d'information, d'identification, d'évaluation et de sanction. Si plusieurs conseillères et conseillers participent à ces différentes phases dans des

démarches non formelles, ils sont beaucoup moins nombreux à le faire dans la reconnaissance officielle. Plusieurs conseillères et conseillers d'orientation disent être assez peu associés à la relance de la reconnaissance officielle des acquis et des compétences dans leur établissement ou dans leur région. Ils se disent souvent peu outillés pour donner des informations sur les services qui se développent dans le cadre de cette relance amorcée avec la publication en 2002 de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Quant aux phases d'identification et d'évaluation d'acquis et de compétences, l'analyse des données indique qu'il n'est pas sûr que les compétences identifiées, par exemple dans le bilan de compétences, soient du même type que celles qu'on doit identifier puis évaluer pour une reconnaissance officielle par un ministère, un établissement d'enseignement, un ordre professionnel ou autre. Par ailleurs, les résultats du sondage laissent clairement entendre que les conseillères et les conseillers d'orientation sont nombreux à avoir les dispositions pour jouer un rôle actif dans l'identification et dans l'évaluation de compétences menant à une reconnaissance officielle.

Le rapport de recherche aborde les avantages et les inconvénients, pour les acteurs de l'orientation professionnelle, de s'intégrer au groupe de partenaires déjà actifs, à l'échelle du Québec ou sur une base régionale, en matière de reconnaissance des acquis et des compétences. Il pose aussi quelques questions concernant l'absence du bilan de compétences dans l'état de situation dans laquelle s'inscrit la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Finalement, il établit quelques liens entre la quête de reconnaissance de la profession et les opinions exposées lors de l'enquête.

Ce rapport a été rédigé de manière à soutenir la réflexion et le débat, il ouvre la discussion et soulève plusieurs questions. Ces dernières interpellent les acteurs gouvernementaux et institutionnels présentement engagés à la mise en œuvre des mesures en matière de reconnaissance des acquis et des compétences; Emploi-Québec et les organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre; les départements des universités formant les personnels de l'orientation au premier et au deuxième cycle, notamment les conseillères et conseillers d'orientation; l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ); les conseillères et conseillers d'orientation travaillant auprès des adultes; les étudiantes et étudiants en orientation des différentes universités québécoises.

Ce rapport est lancé le 6 juin 2006 à la fin de la journée de formation « Enjeux de reconnaissance. La reconnaissance officielle des acquis et des compétences : enjeux cognitifs, affectifs et sociaux pour les adultes » organisée par le Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke. Le rapport sera mis en ligne dans les jours qui suivent sur le site de l'Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage (ÉRTA) <http://erta.educ.usherbrooke.ca>.